

LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Octobre 2008



AINSI VA LE VENT

Edito

Le débat sur l'énergie mécanique du vent a, depuis peu, les honneurs de la grande presse. Les acteurs de la filière éolienne et leurs détracteurs défendent des positions singulièrement tranchées qui semblent laisser peu de place au compromis.

Les opposants -qui faisaient figure de Don Quichotte jusqu'au jour où l'ancien Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a pris leur tête- soutiennent que les éoliennes, du haut de leurs 150 m, défigurent nos paysages, tuent les oiseaux, assomment les chauves-souris et sont sources de tapage nocturne. Sur un autre terrain, ils dénoncent le prix auquel EDF est tenue d'acheter l'électricité ainsi produite. Ils glissent, plus ou moins discrètement, l'observation que les fabricants d'aérogénérateurs ne sont pas français. Ils contestent, enfin, les avantages pour l'environnement que l'on prête à l'éolien.

Les acteurs de la filière éolienne, à l'inverse, parent leurs aérogénérateurs de toutes les vertus. Les éoliennes exploitent le gisement inépuisable du vent ; elles n'émettent pas de gaz à effet de serre -et, notamment, pas de CO₂ - ; elles ne produisent pas de déchets radioactifs ; elles peuvent être facilement démontées et leur site d'implantation rendu à son aspect initial (l'acier qui a servi à leur construction pouvant alors être réutilisé).

Par ailleurs, ils répondent que les modèles les plus récents font beaucoup moins de bruit et que les subventions qu'ils perçoivent vont aller en décroissant.

Objectivement, les données principales de la question sont les suivantes :

- d'un côté, la France s'est engagée, comme ses partenaires européens, à produire, à l'horizon 2020, 20 % de son électricité par l'exploitation d'énergies renouvelables. L'électricité, produite par nos centrales hydrauliques, représente environ 10 % de notre consommation et il est donc nécessaire de développer les autres formes d'énergies renouvelables, aujourd'hui marginales, pour obtenir les 10 % qui manquent.

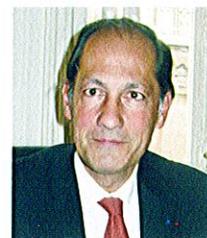
- de l'autre, l'énergie éolienne est intermittente alors que, l'électricité se stockant très mal, il faut produire, à chaque instant, autant d'électricité que l'on en consomme.

Une partie de notre consommation est constante (certaines installations électriques fonctionnent sans interruption), une autre partie est prévisible (l'éclairage public et l'éclairage des particuliers sont essentiellement fonction de l'heure du coucher du soleil). L'électricité de nos centrales nucléaires permet de faire face à cette consommation. Il y a aussi des pics de consommation (chauffage électrique certaines nuits d'hiver, climatisation certaines journées d'été...). Ce sont essentiellement nos barrages qui permettent de couvrir ces surcroûts soudains de consommation. L'inconvénient de l'énergie éolienne, de ce point de vue, est qu'elle ne peut pas être mobilisée lorsque la consommation le requerrait : ce n'est pas parce que la consommation est forte que le vent souffle.

Ce serait même plutôt l'inverse : l'été et l'hiver sont des périodes de haute pression. Il est donc nécessaire de disposer d'autres sources d'électricité pour prendre le relais de l'éolien lorsque le vent ne souffle pas et la solution retenue à l'étranger (et envisagée en France, apparemment) est la construction de centrales thermiques, celles qui rejettent les plus grandes quantités de CO₂ !

En attendant, quelle attitude une collectivité locale doit-elle adopter ? Ne pas ériger d'éolienne ne remet pas en cause notre indépendance énergétique : on n'a pas besoin de l'éolien pour faire face à nos besoins en électricité.

Ne pas ériger d'éolienne ne compromet pas la beauté des paysages : certains vont jusqu'à soutenir que les éoliennes ne sont pas inesthétiques ; personne ne prétend qu'elles embellissent nos campagnes. Et en ce qui concerne la taxe professionnelle que percevrait la commune, n'oublions pas que le Premier Ministre a annoncé une réforme de la taxe professionnelle pour les prochaines semaines : ce n'est pas le moment de fonder sur des recettes qui pourraient disparaître demain des décisions qui nous engageraient pour l'avenir.



Edouard de Lamaze Maire

AVIS A LA POPULATION

RENTREE DES CLASSES 2008-2009 : arrivée d'un nouvel instituteur.



La rentrée 2008/2009 de Bois-Héroult a vu l'arrivée d'un nouvel instituteur, Monsieur Damien Dumont qui a remplacé Madame Céline Leininger.

Monsieur Dumont assure la charge d'une classe de CE 2 qui compte 24 élèves. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



LA RENTREE SPORTIVE DU LUDISPORTS 76

Le dispositif Ludisports 76, proposé par la Communauté du Moulin d'Ecalles et conçu en partenariat avec le Département de Seine-Maritime, consiste à organiser au sein de chaque commune participante aux initiations aux sports.

Ce sont des séances d'une heure par semaine et par cycle d'un trimestre pour chaque activité.

En 2007/2008, le succès du Ludisports était au rendez-vous avec 279 enfants inscrits dans les communes d'accueil et 850 heures d'activités.

Ludisports concerne tous les enfants âgés de 6 à 11 ans des communes d'accueil. Une participation de 15 € et un certificat médical sont réclamés pour l'inscription.

UNE NOUVELLE SECTION GYM

Une section gym vient de se créer au sein de l'association sportive et culturelle présidée par Priscilla de Lamaze, mardi soir, à l'initiative de Carole Lechevalier et Florence Bertin. Pour le premier cours, plus de 25 participants sont venues à la salle des fêtes de Bois-Héroult, accueillis par Patricia DEVILLEPOIX.

Après un échauffement en petites foulées, les efforts physiques se sont enchaînés pendant une heure. Contact : Carole Lechevalier au 06 85 20 71 97 et Florence Bertin au 06 88 78 14 03.



SAMEDI 22 NOVEMBRE 2008 : SOIREE BEAUJOLAIS !

Le Comité des Fêtes de Bois-Héroult organise le samedi 22 novembre prochain à 20h00 à la salle des fêtes, la traditionnelle soirée du Beaujolais Nouveau. Le dîner sera servi sous forme d'un buffet froid composé de produits lyonnais. La soirée se poursuivra avec un quizz gastronomique. Une participation de 12 € est demandée par personne. Contact : Dominique Bourgeois au 06 81 32 97 93. Nous espérons que vous serez nombreux et que vous passerez une excellente soirée.

A RETENIR

CHAUDS LES MARRONS ...



Originaires d'Asie mineure, la châtaigne a longtemps été considérée comme aliment de base, très nutritif, au même titre que les céréales. Entre septembre et février, marrons et châtaignes sont disponibles sur le marché, et leurs meilleurs mois sont octobre et novembre.

Choisissez-la lourde, avec une écorce brillante. C'est en général le gage d'un fruit bien plein. Conservez-la dans le bac à légumes du réfrigérateur pas plus de quelques jours car, au même titre que les fruits frais, elle est très fragile. Protégez-la de l'humidité. Une fois la coque incisée, elle peut aussi se garder au congélateur. Il suffira alors de la mettre à griller, sans même prendre soin de la décongeler. Consommez-la grillée en la faisant cuire dans une poêle à trous ou au four, pendant 15 à 20 minutes.

Avant la cuisson, prenez soin de l'inciser. Sinon, faites-la cuire à l'eau. Dans ce cas, il faut l'inciser tout le long de la lunule (partie claire du bas de l'écorce) afin qu'après quelques minutes de cuisson, l'écorce et la peau indésirables se retirent facilement, d'une simple pression des doigts.

LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS



Les moments les plus favorables pour la cueillette sont ceux qui suivent les belles averses.

Voici quelques recommandations à suivre pour une cueillette réussie :

- Un couteau pour couper le champignon sous la volve afin de récupérer tous les éléments utiles à sa reconnaissance
- Un panier pour disposer avec précaution les spécimens récoltés ; deux, c'est mieux : vous disposerez ceux que vous savez comestibles dans l'un et les douteux seront conservés dans l'autre...
- Attention, n'utilisez jamais de sac plastique : le confinement dans cet emballage peut provoquer la fermentation des champignons et les rendent toxiques !
- Une baguette ou une canne légère pour les dénicher sous les feuilles
- Laisser sur place les champignons trop jeunes
- Ne cueillez que la quantité nécessaire à vos besoins
- Ne ramassez pas des espèces inconnues
- Laissez sur place les champignons abîmés ou trop vieux ; ils assureront ainsi la reproduction de l'espèce
- De préférence, ne quittez pas les sentiers pour les chercher : ils sont très souvent à portée de vues et de plus vous risquez de piétiner les couches qui produiront demain ou plus tard.

FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



8 mai 2008 : vin d'honneur



12 juillet 2008 : Mme Coeffier,
Mme Hardy et M. de Lamaze



Mme Ouvril, M. Dumont
et Mme Caplet



Famille Devos avec leur fille
Victoria et M. Coeffier



Feu d'artifice du 13 juillet 2008



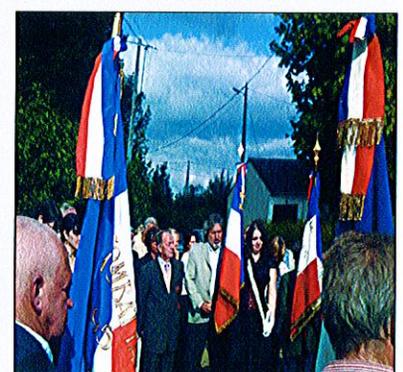
Pot du 13 juillet 2008



23 août : commémoration
du 64^{ème} anniversaire : M. Jobin



23 août :
les enfants de Bois-Hérault

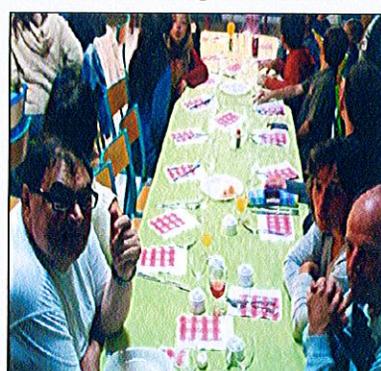


23 août : commémoration
du 64^{ème} anniversaire

7 septembre 2008 :
vin d'honneur après la messe



Repas du 7 septembre 2008



Repas du 7 septembre 2008



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2008

ACQUISITION PROPRIETE

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier établi par Monsieur Ragot et du projet de rénovation établi par Monsieur Hatrel. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître Guillaut, Notaire, qui souhaite la réalisation de la vente au plus tard le 15 décembre 2008.

Le Conseil Municipal indique qu'il serait nécessaire que Monsieur le Maire rencontre à nouveau les financiers afin d'éclairer les conditions de financement de cette acquisition.

MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES EDF FT rue du Château

Concernant les travaux de mise en souterrain des lignes EDF FT, une nouvelle estimation des travaux a été fournie, mais il manque le devis pour la fourniture du câblage France Télécom. Monsieur le Maire réitère sa demande d'enlever les poteaux France Télécom à côté de la propriété de Monsieur Dantan. Il sera demandé à Monsieur Faure du Syndicat Départemental d'Electrification la date d'intervention pour ces travaux.

PASSAGE PIETONS rue du Château

Monsieur le Maire demande d'aller voir à Nollevall le passage pour piétons réalisé sur les bas cotés et qu'il serait peut-être nécessaire d'en réaliser un rue du Château afin de faciliter la circulation des piétons.

TAILLE-HAIES

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un taille-haies suivant un devis établi par l'établissement Farcy de Saint-Saens s'élevant à la somme de 410,90 € TTC.

MATERIEL POUR LA GYMNASTIQUE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de matériel suivant un devis établi par la CAMIF s'élevant à la somme de 539,77 € TTC.

PLANTATIONS & ESPACES VERTS

Monsieur le Maire souhaiterait que des rosiers soit remis dans la commune et fait part au Conseil Municipal qu'un stagiaire a été proposé à la commune pour une période d'un an. Une convention sera signée entre la Maison Familiale Rurale et la commune.

TERRAIN ACART Mont Rouvel

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Acart avait demandé un certificat d'urbanisme pour quatre terrains à bâtir.

Trois terrains ont été vendus et les constructions édifiées. Monsieur Acart a demandé un certificat d'urbanisme pour le terrain restant. La DDE a refusé.

Monsieur Acart souhaiterait que la commune modifie le Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a donné un avis défavorable.

AGENDA DU MAIRE

• Le 3 septembre 2008

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes à Morgny la Pommeraye

• Le 22 septembre 2008

Groupe de travail Tourisme à Buchy (Substitué par M. Hubert Leseigneur)

• Le 26 septembre 2008

Réunion du Syndicat du Pays à Préaux

• Le 9 octobre 2008

Conseil Communautaire du CCME à Bosc Roger sur Buchy

• Le 18 octobre 2008

Assemblée Générale Annuelle ADM76 à l'Hôtel du Département (Substitué par Mme Marie-Magdeleine Loisel)

• Le 22 octobre 2008

Réunion du Bureau du Syndicat de Pays - Mairie de Clères

• Le 31 octobre 2008

Conseil Municipal

• Le 19 novembre 2008

Bureaux Pays à Buchy

INFORMATIONS GENERALES



ANNIVERSAIRES

- Monsieur **Fernand Lefebure**,
80 ans, le 25 mai 2008
- Madame **Christiane Leseigneur**,
80 ans, le 28 juillet 2008
- Madame **Irène Bosselin**,
82 ans, le 10 août 2008
- Monsieur **André Haudecœur**,
81 ans, le 08 septembre 2008



CARNET ROSE

- Nous avons appris avec grande joie la naissance de **Quentin Lelièvre**, le 18 juillet 2008. Nous félicitons Madame Isabelle Cordeiro et Monsieur Laurent Lelièvre pour cet heureux événement !
- Nous adressons également toutes nos félicitations à Madame Elodie Seclet et Monsieur Ludovic Leseigneur pour **Claire Leseigneur**, née le 15 octobre 2008.
- Enfin, nous félicitons Cléopée et Alexis de Quenetain pour la

naissance de **Gabriel de Quenetain**, né le 20 septembre 2008.

TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance Bucheoise : 02 35 34 42 05
- Ambulance Hébert : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - Marc Baril : 02 35 34 41 41
 - Philippe Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
- Pharmacie
 - A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 Le Clos de l'Eglise
02 35 34 31 06
- Assistantes Sociales :
 - Madame Lemoine
 - Madame Lateurtre
 - Madame Guillochet

Consultation nourrisson : Dr Maurey
Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
• Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours - Mme Robinet, un jeudi sur deux, de 16h30 à 17h00.
• Service de car VEOLIA : assure plusieurs transports par jour Buchy-Rouen (aller-retour) pour 2 €
• Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

Ouverture de la Mairie :

- Mardi : 9h30-12h00 / 14h00-18h30
- Jeudi : 14h00-18h30

Permanence des adjoints :

- Mardi : 14h00-16h00

Permanence du Maire :

- Samedi matin sur rendez-vous
- Téléphone : 02 35 34 44 37
- Fax : 02 35 34 29 47
- E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr